

Conseil communal de Jalhay du 28 septembre 2022

5 points ont été traités en séance publique.

A l'unanimité, le Conseil communal a approuvé :

- l'accord de coopération, le plan directeur et le plan opérationnel relatifs à l'appel à projets pour la « valorisation d'un patrimoine naturel d'exception de la Région wallonne à des fins de conservation de la nature et de valorisation touristique » en vue de la reconnaissance et du subventionnement par la Région wallonne de maximum deux « parcs nationaux de Wallonie ». Ce point concerne la création éventuelle du parc national des Hautes Fagnes et est très positif : les citoyens ont eu l'occasion de participer à la préparation du dossier.
- les points n° 2 à 7 de l'Assemblée générale de l'Intercommunale ENODIA du 4 octobre 2022. Le premier relatif à l'approbation du rapport annuel de gestion du conseil d'administration reprenant les comptes consolidés a été désapprouvé par l'ensemble des conseillers (à l'exception du groupe Oser qui s'est abstenu), car ENODIA a vendu VOO (cette vente n'a d'ailleurs pas encore été validée par la commission européenne) et les fonds engrangés seraient apparemment engagés dans la construction d'une centrale à gaz de production électrique à Seraing, alors qu'un dividende exceptionnel, dont le montant n'est pas encore déterminé, devrait être versé aux communes et ENODIA n'a pas encore fourni de plan stratégique.
- l'ordre du jour de la prochaine Assemblée générale de l'Intercommunale A.I.D.E.

Malgré le vote négatif du groupe Oser, le Conseil a approuvé la programmation 2022-2024 du Plan d'Investissement Mobilité active communal et intermodalité (PIMACI). Ce plan pourrait créer des connexions au sein de notre commune permettant la mobilité douce et les projets proposés pourraient être fortement subsidiés, mais il faut respecter un cahier des charges bien précis auquel on ne peut déroger. Le subside total espéré s'élève à 734.000 € et concerne des projets pour les piétons, les cyclistes et les liaisons entre les mobipôles (lieux de rencontres). Plusieurs d'entre eux, issus de la CLDR, ont été suggérés par la majorité (construction de trottoirs à Tiège (Troisfontaine) et à Moulin de Dison; réalisation de chemins bétonnés – Chemin du Sang à Royompé et Chemin des vaches allant de Wayai vers le mobipôle d'Arzelier où se trouve un parking de covoiturage et un arrêt du bus express). Ce dernier a rencontré une vive opposition du groupe Oser qui ne conçoit pas que le Chemin des Vaches soit bétonné, car il s'agit d'une promenade bucolique balisée, bordée de beaux paysages, qui ne doit pas être dénaturée, ...

Bien que l'opposition se soit abstenue, le Conseil a approuvé la 2ème modification budgétaire 2022 de la Commune en raison principalement de la forte hausse des salaires, des dépenses énergétiques et du coût des matériaux.

En fin de séance, nous apprenons que :

- l'Intercommunale Resa a écrit un courrier à notre commune pour avoir notre avis quant à sa proposition de couper l'éclairage public de minuit à 5 heures du matin en semaine dans le but de faire des économies d'énergie. Il faudrait que l'ensemble des communes desservies par Resa acceptent cette proposition à l'unanimité ou du moins que les communes d'une même sous-station prennent la même décision. Des précisions vont être demandées à Resa par le Collège communal.
- le prochain conseil se déroulera le 26 octobre.

Luc Becker, Coordinateur du groupe AC (Actions Citoyennes)